

EVREST INVEST
Société Civile
Au capital de 5 000 euros
29, rue Edouard Singer 62113 LABOURSE
809 354 426 RCS ARRAS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente et un juillet,
A douze heures,

Les associés de la société EVREST INVEST, société civile au capital de 5 000 euros, divisé en 1 000 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Romain KOWALCZYK,
Propriétaire de Neuf Cent Quatre Vingt Dix parts, ci..... 990 parts

- Madame Émilie KOWALCZYK-BILLIET,
Propriétaire de Dix parts, ci 10 parts

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 parts sur 1 000 parts composant le capital social.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain KOWALCZYK, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Transformation de la Société Civile en Société A Responsabilité Limitée
- Nomination du nouveau gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président déclare les discussions ouvertes.

Personne ne demande plus, la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transformer la Société Civile EVREST INVEST en Société A Responsabilité Limitée EVREST INVEST (SARL EVREST INVEST), à compter du 1^{er} aout 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Romain KOWALCZYK comme gérant de la société SARL EVREST INVEST à compter du 1^{er} Aout 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Romain KOWALCZYK
Gérant

